

## Code de Conduite

### 1. BUT ET OBJECTIF

Ce code de conduite définit les valeurs et les principes fondamentaux qui nous guident dans nos actions. Signer Titanium attache une grande importance au respect des droits de l'homme, des normes du travail et de l'environnement dans tous les aspects de ses activités. Nous soutenons les efforts visant à construire et à maintenir ensemble une chaîne d'approvisionnement responsable, transparente et durable, dans laquelle les droits des travailleurs et la protection de l'environnement sont au cœur des préoccupations. Ce code de conduite définit les attentes que nous avons également envers nos partenaires commerciaux et leurs partenaires. Leur respect est une condition sine qua non pour une collaboration fructueuse. Nous soutenons les principes du Pacte mondial des Nations unies et adhérons à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, aux normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) ainsi qu'aux différentes lois et réglementations applicables aux affaires sociales.

### 2. CHAMP D'APPLICATION

Ce code de conduite s'applique à tous les collaborateurs de Signer Titanium. Nous demandons également à nos partenaires commerciaux de respecter ce code de conduite ou d'appliquer des codes de conduite équivalents. Nous encourageons également nos fournisseurs à faire respecter le contenu de ce code de conduite dans leurs chaînes d'approvisionnement.

### 3. VALEURS DE BASE

Nous aspirons à une relation de confiance à long terme avec nos partenaires commerciaux. Cela implique une communication honnête et transparente et le renoncement aux avantages à court terme. Nous entretenons une culture d'entreprise basée sur la responsabilité, la fiabilité et la continuité. Nous encourageons une culture de confiance mutuelle, de respect et de dialogue ouvert. Nous visons une qualité de service supérieure à la moyenne et nous nous engageons à maintenir l'adéquation, la pertinence et l'efficacité du système de gestion de la qualité. Nous respectons les lois et les réglementations en vigueur.

### 4. DESCRIPTION

#### 4.1 Droits de l'homme

Nous respectons et observons

- les droits de l'homme internationaux, comme les droits civils et politiques :
  - o Droit à la vie et à l'intégrité physique
  - o Droit à la liberté et à la sécurité
  - o Liberté d'expression, de pensée et de religion
  - o Droit à l'égalité devant la loi
  
- les droits économiques, sociaux et culturels :
  - o Droit au travail et conditions de travail équitables
  - o Droit à l'éducation
  - o Droit à un niveau de vie suffisant
  - o Droit de participer à la vie culturelle
  
- les droits collectifs :
  - o Droit à l'autodétermination
  - o Droit à la paix et au développement

Nous ne participons pas aux violations des droits de l'homme.

## 4.2 Normes de travail

- **Liberté d'association**  
Nous reconnaissons à tous les collaborateurs le droit de former des syndicats et des représentations des travailleurs sur une base démocratique. Personne ne doit être désavantagé ou pénalisé en raison de l'exercice de ces droits.
- **Travaux forcés**  
Nous rejetons catégoriquement toute forme de travail forcé ou obligatoire. Est considéré comme travail forcé ou obligatoire tout travail ou service exigé d'une personne sous la menace d'une sanction et pour lequel cette personne ne se porte pas volontaire.
- **Travail des enfants**  
Nous sommes fermement opposés à toute forme de travail des enfants ou à toute autre forme d'exploitation des enfants et des jeunes. Aucune personne n'est employée en dessous de l'âge minimum fixé par les conventions de l'OIT ou par les lois locales en vigueur.
- **Discrimination**  
Nous ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement. Nous traitons tous les collaborateurs de la même manière, indépendamment de leur sexe, de leur âge, de leur couleur de peau, de leur culture, de leur origine ethnique, de leur orientation sexuelle, de leur appartenance religieuse, de leurs opinions politiques ou de leurs convictions. Nous veillons à ce que les conditions de travail soient équitables, y compris le paiement de salaires justes et le respect des horaires de travail légaux. Nous nous engageons à traiter nos employés avec dignité et respect et à prévenir et combattre toute forme de harcèlement et de violence sur le lieu de travail.
- **Santé et sécurité au travail**  
Nos collaborateurs constituent l'ossature de notre succès. Nous préservons leur santé en aménageant les postes de travail de manière à prévenir les dangers potentiels pouvant entraîner des accidents, des maladies ou d'autres risques pour la sécurité.

## 4.3 Protection de l'environnement

Nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations environnementales en vigueur. Cela implique de minimiser les déchets, d'éviter les émissions polluantes et d'utiliser les ressources naturelles avec parcimonie. Nous attendons de tous nos partenaires commerciaux qu'ils prennent des mesures pour réduire leur empreinte écologique.

- **Principe de précaution face aux problèmes environnementaux**  
Nous mettons toute notre expérience, notre savoir-faire technique et notre créativité au service de la préservation des ressources et de la prévention des nuisances pour l'homme et l'environnement.
- **Promouvoir la conscience environnementale**  
Nous travaillons en permanence à l'amélioration de notre bilan environnemental et de l'utilisation de nos ressources. Dans le cadre de nos activités commerciales, nous veillons à ce que tout impact sur l'environnement en découlant soit aussi faible que possible.
- **Accélérer le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement**  
Nous encourageons les énergies renouvelables et misons sur des installations, des machines et des appareils respectueux de l'environnement. Nous étudions l'utilisation des dernières technologies respectueuses de l'environnement.
- **Matières premières et produits bruts**

Nous contribuons à l'amélioration continue de la performance environnementale des produits tout au long de leur cycle de vie. En nous approvisionnant en matières premières et en matériaux bruts, nous nous assurons qu'ils sont extraits et traités de manière éthique et respectueuse de l'environnement.

#### 4.4 Gestion des minéraux de conflit

Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour éviter l'utilisation de minéraux issus de conflits, afin de prévenir les violations des droits de l'homme, la corruption et le financement de groupes armés ou d'activités similaires. Nos fournisseurs s'engagent également à ce que les biens et les matériaux utilisés dans la fabrication de leurs produits ne soient pas utilisés de manière illégale ou contraire à l'éthique, et à ce qu'aucun minerai ne provienne de zones de conflit ou à haut risque.

Nous misons sur une chaîne d'approvisionnement transparente des matières premières et des composants utilisés.

#### 4.5 Éthique des affaires

Nous menons nos activités dans le respect des principes d'honnêteté et d'équité et des règles applicables en matière de concurrence, de lutte contre le blanchiment d'argent et de lutte contre la corruption.

- **Libre concurrence**

Les accords qui affectent sensiblement la concurrence et ne peuvent être justifiés par des raisons d'efficacité économique, ainsi que les accords qui conduisent à l'élimination d'une concurrence effective, ne sont pas autorisés et ne sont pas conclus.

- **Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**

Nous nous engageons à garantir l'intégrité de nos relations commerciales afin d'identifier tout risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Nous ne soutenons aucune action interdite.

- **Corruption, extorsion et pots-de-vin**

Nous n'entreprendons aucune action pouvant être qualifiée de corruption active ou passive. Nous n'acceptons pas et n'offrons pas de pots-de-vin ou d'autres paiements qui pourraient remettre en question l'objectivité et l'équité des décisions commerciales.

- **Respect des droits de propriété intellectuelle**

Nous respectons la propriété intellectuelle d'autrui et n'utilisons pas les informations confidentielles de tiers.

- **Confidentialité et protection des données**

Toutes les informations confidentielles et internes doivent être protégées contre la divulgation ou la communication non autorisée et inappropriée. Il est interdit aux collaborateurs d'utiliser, de détourner ou de partager des informations confidentielles à des fins inappropriées ou illicites ou pour leur bénéfice personnel. Les violations de la confidentialité, de la protection ou de la sécurité des données doivent être immédiatement signalées conformément à la loi. Nous respectons les réglementations applicables en matière de protection des données.

Nous prenons également au sérieux la protection des données personnelles des collaborateurs, des fournisseurs et des clients et ne traitons les données que dans la mesure où cela est nécessaire dans le cadre d'obligations mutuelles et pour remplir les objectifs commerciaux.

#### 4.6 Devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement

- **Analyses des risques**

Nous analysons notre structure d'approvisionnement et établissons la chaîne d'approvisionnement de nos produits en répertoriant les fournisseurs effectifs et potentiels, directs et indirects. Les risques liés au

devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement sont analysés, évalués et régulièrement contrôlés. Lorsque nous identifions des risques élevés, nous essayons d'agir de manière préventive.

- **Mesures correctives**

En cas de non-respect du présent Code de conduite, nous prenons immédiatement des mesures correctives. Nous communiquons ouvertement et prenons les mesures appropriées pour garantir que de tels incidents ne se reproduisent pas.

#### 4.7 Mécanismes de plainte

Des mécanismes de plainte ou des systèmes de dénonciation appropriés sont mis en place pour permettre aux employés et aux autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement de signaler les violations.

Nous et tous nos partenaires commerciaux devons faire preuve de transparence et d'ouverture dans nos rapports et coopérer lors d'audits ou de vérifications effectués par nous-mêmes ou par des tiers indépendants.

Tous les messages sont traités de manière confidentielle.

#### 4.8 Conformité

Ce code de conduite est un élément central de nos relations commerciales et reflète nos valeurs communes. Nous attendons de tous nos collaborateurs, de nos partenaires commerciaux dans la chaîne d'approvisionnement et de nos clients qu'ils prennent ces principes au sérieux et qu'ils mènent ensemble une politique commerciale responsable et durable.

Les principes énoncés dans le présent code de conduite sont complétés et précisés par d'autres documents internes (processus et instructions de travail). Le code de conduite est publié sur notre site Internet et y est disponible en plusieurs langues. En cas de divergences de contenu entre les versions linguistiques, la version allemande fait foi.